

FORMATION

« MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AÉRO-SOUTERRAINS » (MREAS)

(sanctionnée par le Titre Professionnel de MREAS, titre de niveau V du Ministère chargé de l'emploi)

**Vous
recherchez**

des monteurs qualifiés, polyvalents ?

La nouvelle session « MREAS »
débutera le 4 novembre 2019
à Pont-du-Château

Objectifs

- Être capable de maîtriser et d'appliquer, en sécurité, les techniques de construction et d'entretien des réseaux de distribution d'Énergie Électrique Aéro-Souterraine HTA-BT-EP par une connaissance technologique et pratique approfondie.
- Être présenté à l'épreuve finale en vue de l'obtention du Titre Professionnel de MREAS.

Personnel concerné

- Personnes de 18 à 25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, embauchés dans le cadre d'un **Contrat de Professionnalisation**.
- Salariés en **CDI**.
- Salariés dans le cadre d'un **CPF de Transition Professionnelle**.

Prérequis

- Être reconnu apte au poste de travail de MREAS par la Médecine du Travail (**Travaux en Hauteur, Travaux Sous Tension en Basse Tension, Conduite de PEMP Cat. 1B**).
- Une période d'immersion en entreprise (stage, période d'essai, EMT) voire de préqualification est souhaitable avant l'entrée en formation.

Date, durée et lieu de la formation

- **Date** : nous consulter.
- **Durée totale de la formation en centre** : **723 heures** (cinq périodes d'alternance en entreprise sont insérées entre les modules).

La durée de la formation tient compte, d'une part, des acquis des stagiaires pendant leur période en entreprise (mise en pratique des compétences sur les chantiers, accroissement des performances, évaluation des compétences par le tuteur, analyse du carnet de suivi...), d'autre part, de l'évolution du référentiel 2012 ainsi que de l'application du cursus TST BT approuvé le 17 juin 2016.

- **Lieu** : FORMAPELEC - Chemin des Palisses - 63430 PONT-DU-CHÂTEAU

Préparons
ensemble
vos monteurs
de demain !



ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE
DANS L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE



Union européenne
Fonds social européen



N'hésitez pas à nous consulter et à nous faire part de vos intentions (pré-réservation, tests de candidats...)



FORMAPELEC - Chemin des Palisses - 63430 Pont-du-Château - Tél. : 04 73 83 54 79 - Fax : 04 73 83 23 40 - Mail : formapelec63@formapelec.fr

Durée et modalités du Contrat de Professionnalisation

- **Durée du contrat** : 12 mois minimum. Cette durée peut être prolongée si des formations optionnelles sont envisagées à la suite de la formation MREAS (voir « OPTIONS » au bas de la page).

- **Modalités** :

- il est préconisé, pour sécuriser la période d'essai, de faire débuter le contrat du salarié environ un mois avant le premier jour de la formation ;
- la désignation d'un tuteur est obligatoire. Celui-ci, pièce essentielle du dispositif, est associé tout au long de la formation et veille au bon déroulement du contrat : accueil du salarié, réunion des tuteurs, échanges avec le formateur par l'intermédiaire du carnet de suivi...
- le dépôt du contrat (CDD ou CDI) à votre OPCA doit se faire dans les cinq jours ouvrables qui suivent le début du contrat.

Coût de la formation

18,50 € HT de l'heure, soit, pour **723 heures** : **13 375,50 € HT**, que l'entreprise devra régler à FORMAPELEC.

Financement

- Pour les salariés en Contrat de Professionnalisation ou en CDI, contactez au plus vite votre OPCA. Pour les entreprises du bâtiment ou des travaux publics, contactez CONSTRUCTYS au 04.73.35.12.38 pour l'**Auvergne** et au 04.78.89.96.10 pour **Rhône-Alpes**.

- **Dans le cadre du CPF de Transition Professionnelle (CPF PTP)**, le salarié doit déposer une demande auprès du FONGECIF de sa Région et ce, bien avant le démarrage de l'action.

Titre

Le titre est composé de trois CCP : **HTA - BT - EP**. Les activités-types (AT) sont :

- 1- Installer des réseaux électriques haute tension (HTA),
- 2- Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser les branchements aéro-souterrains aux abonnés,
- 3- Installer des réseaux d'éclairage public.

Programme

La formation se déroulera en alternance. Les périodes en Centre permettront de dispenser les six modules dont le contenu est précisé ci-dessous :

Module 1 : Réseaux aériens HTA (avec TRH 20) _____ (AT1) _____ 5 semaines

Module 2 : Réseaux aériens BT et branchements aériens et aéro-souterrains (hors tension) _____ (AT2) _____ 5 semaines

Module 3 : Génie civil (Réseaux souterrains HTA et BT) _____ (AT1 + AT2) _____ 4 semaines
TST de Base + Aérien (distribution publique, branchements _____ (AT2)
aériens et aéro-souterrains, éclairage public, CCFC, PCT) + **Émergence**
(TST O 200 et TS O 218)

Module 4 : Éclairage public (poser et raccorder des candélabres et des foyers lumineux)
Dépannage et entretien EP _____ (AT3) _____ 3 semaines

Module 5 : CACES PEMP (Catégorie 1B) _____ (AT3) _____ 3 semaines
SST + Révision

Module 6 : Épreuve finale + Synthèse _____ 1 semaine

En complément du programme fixé par le référentiel du Ministère, **FORMAPELEC** a inclus la formation de **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**, ainsi qu'une formation aux travaux en hauteur sur poteaux bois et béton (TRH 20).

OPTIONS

Les formations suivantes peuvent être intégrées au contrat de professionnalisation :

- « **BOIT 211** » : Raccordement des câbles synthétiques BT - (14 h) + « **BOIT 231** » Certification - (0,5 j)
- « **BOIT 213** » : Raccordement des câbles synthétiques HTA - (28 h) + « **BOIT 233** » Certification - (0,5 j)
- « **THD 20** » : Pose des réseaux optiques aéro-souterrains (14 h)